

Hugues Vigier, avocat du boxeur : Christophe est un homme bien, je ne comprends pas la décision des juges

écrit par Christine Tasin | 11 janvier 2019



Christophe Dettinger a donc été écroué mercredi soir dans l'attente de son procès renvoyé au 13 février. Jugé en comparution immédiate il a demandé un délai pour préparer sa défense, ce qui est de droit. Conformément aux réquisitions du parquet, le tribunal correctionnel a délivré un mandat de dépôt à son encontre, visant à « *empêcher la réitération des faits et une soustraction à la justice* », une décision accueillie par des cris de protestations dans la salle.

Belle analyse et beau témoignage de Hugues Vigier, son avocat, qui tacle en passant les obscurs desseins du Parquet, alias le Gouvernement et se pose des questions sur les juges : *rien ne justifiait que Christophe soit placé en détention.*

Que veut le Ministère public ? *Qu'il ne soit plus Gilet Jaune* ?